



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail Justice Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUE N° 001/MATD/DGE/2026

RELATIF AU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AUX ELECTIONS
LEGISLATIVES ET COMMUNALES DU 24 MAI 2026

La Directrice Générale des Élections - DGE informe les partis politiques, les listes des candidats indépendants et les candidats uniques, que **le dépôt des dossiers de candidature aux élections législatives et communales** du 24 mai 2026 est **ouvert du 20 mars au 29 mars 2026, de 9h à 18h.**

Les candidatures sont déposées :

- **Pour le scrutin législatif de liste nationale à la représentation proportionnelle** au siège de la Direction Générale des Elections, sise à Cameroun – Commune de Dixinn – Conakry ;
- **Pour le scrutin législatif majoritaire uninominale ou plurinomiale** auprès des Directions Communales des Elections (Conakry) et auprès des Directions Préfectorales des Elections (Préfectures) ;
- **Pour le scrutin majoritaire uninominal pour les Guinéens établis à l'étranger** via une plateforme ou au siège de la Direction Générale des Elections, sise à Cameroun – Commune de Dixinn – Conakry ;
- **Pour le scrutin communal de liste à la représentation proportionnelle** auprès des Chef Service des Elections des communes (communes rurales et communes su trouvant au chef-lieu de la Préfecture).

La DGE invite les candidats et mandataires à veiller à la complétude des pièces et au respect strict des délais.

Fait à Conakry, le 09 mars 2026

La Directrice Générale

Signature

Mme CAMARA Djenabou TOURE

